

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués (primaire) de la FAPEO  
jeudi 30 septembre 2021, 20h00**

---

à l'UOG, (amphithéâtre Berenstein), 3 place des  
Grottes, Genève

---

**APE membres présentes :** Avully, Charmilles/Charles-Giron, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Grottes, Le-Sapay, Liotard, Lully-Sézenove, Onex-Village, Ouches/Jardins-du-Rhône, Petit-Lancy, Saint-Jean/Devin-du-Village, Trembley, Uce-Bossons

**APE membres excusées :** Aïre, Avully, Genêts, Genthod, Onex-Parc, Peschier, Satigny, Thônex, Versoix

**Comité FAPEO :** Xavier Barbosa, Jacqueline Lashley, Nargiza Mullajanova, Jean-François Stassen,

**Présidence de la séance :** Anne-Thorel Ruegsegger (ATR)

**Procès-verbal :** Corinne Pellet-Fontaine

---

**1. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers.**

L'ordre du jour est approuvé,

Divers annoncés :

Jean-François Stassen (comité FAPEO) : l'éventualité d'une assurance RC lors d'une location de salle.

APE Trembley : accès et location de salle en Ville de Genève

APE St-Jean/Devin-du-Village : recyclage, des classeurs et fourres en plastique (matériel scolaire) point 5. Infos des APE, échanges

**2. Approbation du PV de l'AD (primaire) du 3 juin 2021, (joint à la présente).**

Le procès-verbal est approuvé.

**3. Infos du comité et du secrétariat général**

**ATR :** la FAPEO était présente à la conférence de presse de rentrée de la magistrate. La présentation est à disposition sur le site internet du DIP, elle reprend notamment les chiffres de la rentrée, comme les effectifs à l'école primaire. Cette année, 38'022 élèves de la 1P à la 8P fréquentent les écoles du canton.

Certaines nouveautés pédagogiques évoquées par la magistrate ont été publiées dans le journal de la FAPEO distribué à chaque élève de l'EO.

L'enseignement du fait religieux en histoire aura de nouveaux moyens d'enseignement, développés par le DIP en collaboration avec le canton de Neuchâtel, autre canton laïque romand. La rentrée scolaire, quel changement, voire le détail dans le journal de la FAPEO.

Un nouveau dispositif « sport-art-étude » est entré en vigueur à la rentrée 2020, il concerne surtout les élèves du CO et du Secondaire 2 et vise à alléger la grille scolaire sans diminuer les exigences en leur permettant de quitter l'école 4 après-midi par semaine.

Une enquête sur les discriminations en lieux scolaires a été annoncée. Elle concerne tous les ordres d'enseignement, de la 3P à la fin de l'ES2, soit environ 3000 élèves et 500 professionnels. Elle tend à évaluer l'étendue et la nature des discriminations qui peuvent se manifester dans le périmètre scolaire. Un échantillonnage sera effectué par le SRED afin de questionner chaque degré et milieu social. L'idée est de faire un état des lieux de la situation pour renforcer la politique du département en la matière.

**APEGL Grand-Lancy** : les enfants sont choisis au hasard ?

**ATR** : via la base de données scolaires, et afin d'avoir une représentation de la diversité d'une classe.

**APEGL Grand-Lancy** : les enseignants n'interviendront pas dans le choix ?

**ATR** : non, dans une recherche sociologique, l'échantillonnage est fait de manière scientifique.

**ATR** : Un nouvel espace de soutien et médiation ouvre, dans le cadre du SMS service de la médiation scolaire qui intervient dans les établissements lorsqu'il y a des conflits ou des difficultés relationnelles entre les élèves et/ou les enseignants. Cette nouvelle structure d'accueil qui ouvre sera confidentielle, neutre et externe au cadre de l'école, elle est au service des tous les parents, élèves et enseignants. Elle permettra de prodiguer aide et conseils, voire de proposer un accompagnement ou une médiation, notamment en cas de conflit persistant avec un établissement scolaire ou un service de l'institution.

À ce jour, aucune communication n'a été faite sur ce service, la FAPEO a mis l'information et le lien sur son site. Ce service va peut-être permettre une prise de conscience au DIP des difficultés, notamment les situations de harcèlement qui ne sont pas gérées par les établissements et relayées à la FAPEO par des parents désespérés. Ces situations seront dirigées vers ce service par notre secrétariat.

**Jean-François Stassen (comité FAPEO)** : cela concerne également le CO ? L'information peut-elle déjà être transmise aux parents ?

**ATR** : oui, l'information est en ligne sur le site de l'état.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : est-ce que cela concerne des problèmes que les parents pourraient rencontrer avec le GIAP ?

**ATR** : Probablement pas, mais une rencontre est prévue avec la directrice du service, la question lui sera posée.

**ATR** : dans les CO et les établissements du secondaire 2 la question de la mise à disposition de protections périodiques sera évaluée auprès des élèves afin de connaître les besoins et de répondre à la précarité menstruelle.

**ATR** : cette année, 581 élèves de plus fréquentent les écoles primaires genevoises. La moyenne cantonale des élèves par classe s'élève à 20. Le taux d'encadrement est de 16,1, il se calcule en prenant l'ensemble des adultes qui interviennent à l'école, divisé par le nombre d'élèves.

Le manque de bâtiments scolaires peut augmenter la densité dans les classes.

**APE Ouches-Jardin du Rhône** : pour les élèves à besoins spécifiques, il n'y a clairement pas assez d'accompagnants.

**ATR** : pour les élèves à besoins spécifiques, deux problématiques existent : le manque de salle à disposition pour ces classes avec peu d'effectifs couplé à une augmentation de besoins spécifiques chez les élèves qui ne peuvent pas rester dans l'enseignement ordinaire en raison d'un manque de soutien dans ces classes qui ont beaucoup d'élèves.

Le secrétariat a été très actif depuis la rentrée, notamment pour le pedibus, avec un stand lors du festival Alternatiba, la Journée à pied à l'école, l'expo photo durant 3 semaines sur la plaine de Plainpalais, une campagne d'affichages dans les communes genevoises et les distributions habituelles de la rentrée comme le journal de la FAPEO et la carte de rentrée du Pedibus.

Actuellement, un document est rédigé à l'attention des parents des APE/APECO membres et qui rappelle les services offerts à la FAPEO et les « devoirs » des membres, comme la transmission des modifications au sein des comités.

✓ Questions (en pièces jointes) envoyées en préalable et qui seront évoquées lors de l'assemblée.

Le comité et le secrétariat général a besoin de savoir ce qui se passe sur le terrain notamment pour les discussions lors des rencontres avec la DGEO et la conseillère d'État.

**APE Grottes** : la relation avec la direction est bonne, les séances de rentrée ont eu lieu dans les classes avec un parent masqué, par famille. Ne possède pas d'info concernant un éventuel accueil des 1P le samedi matin. Prévoit d'organiser une fête à l'occasion de l'Escalade.

**APE Avully** : les contacts avec la direction de l'école sont très bons, l'APE est présente lors des inscriptions des futurs élèves de 1P. L'entente est également très bonne avec la mairie qui subventionne l'APE chaque année, selon les activités. L'APE organise beaucoup de choses, notamment la venue de l'association Patouch dans 3 classes pour un coût de CHF 3600.--. La JIAP journée à pied à l'école a eu lieu et est une manifestation très attendue à Avully. L'APE espère pouvoir organiser la fête de l'escalade.

**APE Grand-Saconnex** : les réunions de parents ont eu lieu dans le respect des règles sanitaires. L'APE a rencontré la directrice, les relations sont bonnes. L'APE prévoit d'organiser la fête de

l'escalade et des cafés de parents. Les effectifs de classes sont très chargés dans une école et celle voisine qui a de la place ferme des classes, les directions ne sont pas les mêmes.

**APE Liotard** : la communication avec le directeur est compliquée, l'APE ne se sent pas écoutée, les enseignants ont beaucoup de pouvoir. L'APE rencontre des difficultés à proposer des choses, la direction n'est pas réceptive et se décharge en disant que ce sont les enseignants qui prennent les décisions. Les élèves ne sortent pas depuis 18 mois et n'ont pas d'activités culturelles. L'APE est démotivée et n'arrive pas à recruter des membres et en conséquence n'a que peu de moyens financiers. À qui s'adresser pour obtenir un soutien financier ?

**ATR** : les APE ne peuvent pas obtenir de subvention de la Ville de Genève, qui peut en revanche contribuer en nature, comme par du prêt de matériel ou du soutien logistique, lors d'organisation de manifestations. Lors de gros projets avec l'école, comme des jardins pour les enfants, des budgets participatifs peuvent être attribués (en Ville de Genève).

**APE Liotard** : En ce moment aucun projet n'est accepté, tout est gelé en raison des travaux de rénovation à venir.

**APE Trembley** : l'APE a également connu des difficultés financières. Pour obtenir des marmites de l'escalade en chocolat pour tous les élèves, l'APE a été autorisée à déposer une cagnotte à la boulangerie et a demandé un bon à la coop. Les commerces de proximité ont joué le jeu.

**APE Charmilles/Charles Giron** : le comité est tout petit et l'APE a très peu de membres. L'APE avait comme projet d'effectuer un sondage auprès de tous les parents sur divers aspects comme la cour de l'école ou le GIAP et l'enseignement. Avant diffusion, il a été soumis à la direction qui a réagi de manière ultra négative. Il n'a finalement pas été envoyé malgré le retrait des questions dérangeantes. Depuis, la relation avec la direction s'est relativement refroidie et l'APE ressent une grande méfiance. Lors de l'accueil des nouveaux élèves, la directrice a reproché à l'APE la diffusion de bulletin d'adhésion sans son aval. L'APE ne sait pas comment approcher les parents allophones, le sondage était prévu en plusieurs langues, mais sans l'appui de l'école c'est difficile. Pas d'information pour la fête de l'escalade, l'APE n'a pas été sollicitée.

**APE St-Jean/Devin du Village** : la diffusion du sondage pourrait se faire par la poste avec les étiquettes mises à disposition par le DIP via la FAPEO.

**ATR** : Effectivement, lors d'un envoi aux parents, par la poste, l'APE n'est plus tenue de soumettre le contenu à la direction de l'école. Cependant cela à un coût. (Chaque année le département permet aux membres de la FAPEO d'obtenir les étiquettes des adresses des familles et les listes de classes).

D'autre part, les APE ont la possibilité de diffuser une fois dans l'année, via la fourre des élèves, un bulletin d'adhésion et un bulletin de versement à l'ensemble des parents, les directions ne peuvent refuser, cela figure dans une directive cantonale.

**APE Lully Sézenove** : il a été dit à l'APE que le bulletin de versement n'est plus autorisé.

**ATR** : ce n'est pas vrai, la directive est toujours en vigueur et l'autorise une fois par année.

**ATR** : les parents qui reçoivent un bulletin de versement paient et adhèrent plus facilement à l'APE. Durant la situation covid, plusieurs APE ont mentionné au secrétariat ne pas avoir perçu de cotisation en raison de l'annulation des activités. Les cotisations d'adhésion ne sont pas une rétribution d'organisation d'activités. Une adhésion est un soutien à une association et un donne droit au statut de membre. Si l'APE pas n'a de membre, elle n'existe pas. Durant la crise sanitaire, les comités et les associations sont restés actifs et doivent garder la possibilité de communiquer avec les parents.

**Xavier Barbosa (comité FAPEO)** : l'APE Satigny, lors de chaque communication, comme une carte de vœux, fait figurer le numéro de compte de l'APE ce qui permet quelques adhésions supplémentaires.

Lors de la rencontre avec la DGEO, au mois de juin, la FAPEO a de nouveau évoqué la question des relations parents-écoles et souhaite mettre l'accent sur le sujet. La FAPEO rappelle sans cesse l'obligation de la tenue des instances participatives. Les APE sont les représentants des parents et membres permanents de l'instance participative comme le GIAP, la commune et des représentants d'enseignants. Les discussions d'aujourd'hui appuient en ce sens.

**APE Onex -Village** : comment expliquer cette tension entre les directions et certaines APE qui sont des partenaires ?

**ATR** : Cela dépend des lieux, des personnes et de l'ambiance de l'école. Certaines directions doivent composer avec une équipe d'enseignants réfractaires, parfois en raison de mauvaises expériences avec des parents trop intrusifs. Une majorité des enseignants et des directions restent ouverts à la collaboration. Les difficultés relationnelles rencontrées à certains endroits inquiètent la FAPEO, le Covid n'a pas simplifié les choses.

**APE Charmilles-Charles/Giron** : APEGL (Grand-Lancy) a fait un sondage, auprès de ses membres, comment cela s'est passé ?

**APEGL Grand-Lancy** : ne souhaite pas en parler avant la rencontre prévue avec la directrice, au mois de novembre.

**ATR** : Il y a un périmètre dans lequel les parents sont les bienvenus et d'autres comme des situations particulières ou individuelles avec un enseignant ou les moyens d'enseignement sur lesquels les APE ne sont pas invitées à partager.

**APE Onex -Village** : concernant les instances participatives, c'est l'APE qui décide qui participe ?

**ATR** : pour représenter les parents, oui, selon la directive cantonale, qui dit clairement l'obligation d'organiser des instances participatives au moins 3 fois dans l'année. Les membres parents proviennent des APE. Participent également des enseignants délégués, la direction, le GIAP, la commune et parfois des élèves. Les membres ont la possibilité d'inviter des représentants des classes d'accueil, des enseignants spécialisés ou l'infirmière scolaire.

**APE Liotard** : et si les instances participatives n'ont pas lieu ?

**ATR** : il vous informer en informer la FAPEO qui transmettra à la DGEO.

**APE Lully-Sézenove** : les instances participatives n'ont pas eu lieu durant l'année covid, le directeur n'a pas souhaité les faire en visioconférence.

**ATR** : c'était une année particulière, des séances ont été annulées, mais maintenant elles doivent reprendre, si tel n'est pas le cas, les établissements peuvent être dénoncé à la FAPEO qui fera suivre à la DGEO. Il faut écrire les situations, relater pour avoir des traces, conserver les emails.

**APES Le Sapay** : relate une situation avec une enseignante qui a commencé il y a 4 ans, des parents ont mis par écrit les difficultés rencontrées. L'APE a soutenu les parents. Finalement les classes ont été modifiées et l'enseignante n'est plus titulaire, un co-enseignement a été mis en place, seulement les méthodes d'enseignement n'ont pas changé. L'APE se soucie des élèves les plus fragiles qui rencontrent des difficultés.

**ATR** : l'action de votre APE a permis que l'enseignante ne soit plus la seule intervenante auprès des élèves. Les moyens d'agir des directions sont limités. Elles ont également un devoir de protection de leurs employés.

**APES Le Sapay** : concernant les changements à propos des vacances scolaires, l'APE n'a reçu d'information.

**ATR** : les vacances d'été de l'année 2022 dureront une semaine de moins. La rentrée des classes aura lieu, le 22 août. Durant l'année 2023, les vacances de Pâques seront de 2 semaines à la suite du lundi de Pâques et l'école fera le pont de l'Ascension.

**APEGL Grand-Lancy** : les vacances d'été sont longues, comme dans la plupart des autres pays.

**ATR** : en Suisse dans la majorité des cantons les vacances d'été sont de six semaines. Dans les autres pays également, les disparités sont grandes. La discussion que la FAPEO demande depuis plusieurs années est de prendre en considération les rythmes d'apprentissage des enfants, pour certains, des vacances qui durent 8 semaines sont problématiques et ces élèves connaissent des difficultés à se remettre dans les apprentissages.

La conseillère d'État n'a pas voulu entrer dans la discussion. Les vacances ont été réparties comme mentionné avant.

**APE Grottes** : la réflexion pourrait-elle avoir lieu au niveau national ?

**ATR** : les décisions sont cantonales, d'autres cantons ont des répartitions différentes. Ce sont surtout les vacances de février qui font l'objet d'une discussion intercantonale afin d'éviter le chevauchement.

**Xavier Barbosa (comité FAPEO)** : la FAPEO a été auditionnée par la commission de l'enseignement du Grand Conseil au sujet des vacances. La FAPEO a toujours répondu en parlant des rythmes d'apprentissage et a constaté la difficulté à entrer dans la discussion d'un changement de structure des vacances scolaires qui impacte la société dans son ensemble.

**Jacqueline Lashley (comité FAPEO)** : l'APE Chêne-Bourg avait fait un questionnaire, lequel a fait ressortir des plaintes de parents à propos des repas. Le procédé a abouti puisque l'entreprise qui confectionnait les repas a changé.

**APE Gd-Saconnex** : semaine d'introduction à l'éducation aux médias aura lieu du 22 au 26 novembre, cette année, est-ce que la FAPEO a reçu des informations ?

**ATR** : dans le canton de Genève, des périodes sont dévolues à l'enseignement de l'informatique ou de l'école numérique mais la semaine d'introduction à l'éducation aux médias n'est pas organisée dans tous les établissements.

**APE Ouches / Jardin du Rhône** : l'enseignement numérique fait également partie des nouveautés cette année.

**ATR** : cette année, l'introduction du numérique se fait au collège. Dans les écoles primaires des projets pilotes sont développés. Le plan d'étude romand numérique a été avalisé cette année.

#### 4. Commissions,

##### **Commission école inclusive**

**ATR** : une brochure à l'attention des parents dont les enfants rencontrent des difficultés d'apprentissage, comme la dyslexie, intitulée « comment l'école soutient votre enfant ? » est en [lien](#) sur le site de la FAPEO. Elle schématise les prestations selon les difficultés rencontrées par les élèves. En cas d'incompréhension, les parents peuvent le signaler, la DGEO est ouverte pour effectuer des modifications. Reste la question de la diffusion. Quelques exemplaires seront à disposition dans chaque école. L'importance première est que les parents sachent qu'elle existe. Le département a effectué une petite étude sur les difficultés comportementales que les enseignants rencontrent avec les élèves, notamment les plus jeunes, elle s'intitule « la hausse des troubles des apprentissages », elle nomme aussi les problèmes éducatifs rencontrés avec des enfants dès 4 ans qui n'arrivent pas à entrer dans le cadre scolaire. La CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique) a décidé également de thématiser sur le sujet. Le DIP a la volonté de travailler avec le département de la santé sur ce sujet.

#### 5. Infos des APE, pas d'infos

#### 6. Divers

Location des salles en ville de Genève

**APE Trembley** : L'APE a toujours eu les clés et l'accès à une salle dans laquelle elle dépose du matériel dans une armoire. Depuis cette année, l'APE doit passer par le portail Geneve.ch. L'APE a effectué les démarches seulement la réservation doit être faite 30 jours à l'avance et demande la possession d'une assurance RC et coûte CHF 15.-. L'APE s'est adressé au directeur et au concierge qui disent manquer de salle qui sont prêtées au bon vouloir. L'APE a demandé que ce point soit discuté lors des instances participatives. Le service des écoles n'a pas répondu aux demandes d'explication de l'APE.

**APE Grottes** : l'APE dispose d'une salle de la Ville de Genève qui n'est pas située dans l'école.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : jusqu'à ce jour l'APE demandait la clé au concierge.

**APE Ouches/Jardin-du-Rhône** : les comités ont lieu chez les membres.

**APE Liotard** : à vérifier.

**APE Charmilles/Charles-Giron** : à fait une demande et attend la réponse.

**Jean-François Stassen (comité FAPEO)** : à la Jonction, les réunions du comité avaient lieu à la maison de quartier et l'AG à la ludothèque. Cette année l'APE a décidé de faire son AG dans une salle du nouvel éco quartier et a reçu une demande d'assurance RC pour valider la réservation.

**ATR** : il n'y a pas de manière uniformisée de faire dans le canton, cela dépend des communes. Les assureurs sont dubitatifs, du fait que tous les parents participant à une AG possèdent tous une RC privée qui couvrirait les dommages en cas de casse. Que couvrirait une assurance RC contractée par une APE ?

**Jean-François Stassen (comité FAPEO)** : comme cela concerne toute la Ville de Genève, cela vaudrait la peine de faire une question au Service des écoles.

**Jean-François Stassen (comité FAPEO)** : la Ville de Genève subventionne « en nature » en prêtant gratuitement du matériel ou des salles aux associations, néanmoins l'APE Jonction avait dû payer la location des tables et chaises pour un goûter, depuis lors elle passe par le biais de l'école qui elle ne paie pas.

**ATR** : il est nécessaire de clarifier les règles et les droits pour les associations de parents d'élèves en Ville de Genève.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : comment recycler les fourres et les classeurs mis à disposition des élèves chaque année et ainsi éviter un gaspillage.

**APE Onex-Village** : à l'école d'Onex-Village, un projet pilote propose de garder les fournitures durant 2 ans.

**ATR** : cela fait partie des projets à discuter lors des instances participatives.

**ATR** : l'association « crayons copains » récupère tous les objets scripteurs et ensuite les mets à des pays défavorisés.

**Xavier Barbosa (comité FAPEO)** : Genève est le seul canton qui ne demande pas d'argent aux parents pour les fournitures scolaires.

**ATR** : diverses démarches en termes de durabilité sont entreprises localement dans les écoles pour éviter le gaspillage et diminuer le matériel.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : le nouveau directeur est de l'école de Saint-Jean est très sensible à la thématique des élèves « dys ». Et demande aux enseignants d'appliquer les mesures de compensation du désavantage comme la police utilisée lors des épreuves, le temps supplémentaire, etc. La question se pose pour les épreuves cantonales.

**ATR** : à moins d'un changement dans la directive, le tiers temps supplémentaire est toujours disponible comme mesure décidée pour les élèves « dys » lors de l'ensemble des évaluations de l'année comme pour les épreuves cantonales. Attention à la nuance avec les mesures globales pour une évaluation qui donne du temps supplémentaire qui bénéficie à l'ensemble de la classe.

**ATR** : la FAPEO va proposer un nouveau café de parents sur le thème de la « sexualité, comment en parler à nos enfants », élaboré en collaboration avec le Bureau de prévention des violences domestiques, la FASE, l'école des parents. Le groupe de travail a fait une proposition d'affiche avec un dessin réalisé par ZEP. Une brochure va être éditée en soutien pour les familles avec un lien vers un site internet. Un café de parents concernera plutôt les enfants de l'âge du primaire et l'autre plutôt les ados. Ils seront disponibles pour les APE/CO membres de la FAPEO partir de janvier 2022, en cas d'intérêt une liste d'attente va être constituée.

Une autre brochure également illustrée par des dessins de Zep abordera toutes les questions que les ados peuvent se poser à la puberté.

**Jacqueline Lashley (comité FAPE)** : présente la FAPERT, propose le rapport d'activités 2020-21 et invite les parents à assister aux assises romandes de l'éducation organisées avec le syndicat des enseignants romands, le samedi 27 novembre à la HEP Vaud à Lausanne, sur le thème « Mon prof, mon avocat et moi ». En première partie sera fait un état des lieux quelles sont les réalités dans les écoles et en 2<sup>e</sup> partie une table ronde avec la participation des parents, des enseignants et des directions des écoles animée par l'avocat genevois Cyril Mizrahi. La FAPERT propose de prendre en charge l'inscription pour les parents membres de la FAPEO ou l'apéro dinatoire qui suivra.

**ATR** : remercie les parents pour leur présence et clos la séance.

Fin de la séance : 22h30